

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2017
--

- **Dotation Globale de fonctionnement 2018 :** Le conseil municipal recense la longueur de voirie à classer dans le domaine public pour l'année 2018. La longueur de voirie est de 18 006 mètres de voirie à laquelle on ajoute 460 mètres dans le lotissement des Varennes et 160 mètres du chemin entre le 61 et 63 rue du Luart, soit une longueur totale de 18 626 mètres.
- **Rapport annuel SAEPA :** Le conseil municipal prend connaissance et donne un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ainsi que le prix et la qualité du service de l'eau potable du SAEPA de la région de Connerré pour l'année 2016.
- **Avenant au contrat MNT :** Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire pour les salariés de la commune. Le taux de cotisation passe à 2.48% à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **Commission locale d'évaluation des charges transférées :** Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT relatif au transfert des compétences actions de développement économique et promotion du tourisme.
- **Droit de préemption urbain :** Le droit de préemption a été transféré le 24 avril 2015 à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise. Le conseil communautaire est désormais compétent pour exercer ce droit de préemption en lieu et place des communes. Dès qu'une vente est envisagée dans le périmètre du droit de préemption, le notaire doit notifier une déclaration d'intention d'aliéner à la commune qui doit la transmettre à la CDC, laquelle a un mois pour se prononcer sur l'acquisition ou non de l'immeuble concerné.
- **Taxe d'aménagement :** Le conseil municipal décide de conserver le taux de la taxe d'aménagement, part communale à 2%.
- **Investissements 2018 :** Le conseil municipal propose pour le budget 2018 des travaux de voirie, pluvial, toiture de l'église, achat d'une tondeuse débroussailleuse et radars pédagogiques.
- **Numérotation du point du Jour :** Le conseil municipal décide de numéroter les maisons du Point du Jour.